

Boutades

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **27 (1889)**

Heft 45

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-191290>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

prends ta voix la plus mélodieuse, mets ton âme sur tes cordes vibrantes et porte cette âme pure au chevet de la pauvre vieille femme endormie. C'est pour toi que j'ai quitté ma seconde mère, c'est par toi que je veux l'avertir qu'elle a toujours un fils. Parle et chante, ô mon violon ! dissipe les ombres de la longue nuit et les amertumes de l'absence.

Il s'approcha de la fenêtre. Là, debout contre la saillie du balcon, il se mit à jouer l'andante de la *Symphonie pastorale*.

Dans le silence de la nature, la puissante mélodie qui ne rencontrait pas d'obstacle faisait vibrer l'air, et le vent l'emportait jusqu'aux limites de l'horizon. Admirable, étrange concert où il n'y avait pas d'autres auditeurs que les échos des montagnes. Et cependant il semblait que cette sublime mélodie avait eu le pouvoir de réveiller quelques-uns des humbles habitants. Ça et là pointait une lumière indiquant le mouvement, la vie, l'attention.

En ce moment, une fenêtre s'ouvrit dans l'ombre de la maison en face. Une forme lente, indécise, qui ne se dessinait sur le cadre de l'obscurité que par ses blancs vêtements, parut à cette fenêtre et s'y appuya avec des mains tremblantes, en laissant échapper ces paroles :

— O mon Dieu ! c'est l'air qu'il jouait sur son violon, mon pauvre enfant !... C'était ainsi qu'il jouait autrefois quand nous étions ensemble, quand nous étions heureux !... Est-ce son âme qui redescend sur la terre pour m'appeler dans le ciel où l'on est si bien ?...

Mais le violon s'était tu. De l'autre côté de la rue, une voix répondit par ce cri de tendresse !

— Mère, mère ! soyez bénie, vous qui m'avez reconnu !... J'ai conquis la fortune, j'ai savouré la gloire, mais le bonheur et la paix étaient demeurés avec vous !...

Cuisines scolaires.

Nous attirons l'attention sur la soirée théâtrale que donnera, jeudi 14 novembre, la *Société littéraire* de Lausanne, au profit des *Cuisines scolaires*. Cette œuvre, éminemment philanthropique, est digne de toutes nos sympathies, et nous espérons que nos jeunes amateurs, qui ne sont pas à leur début et qui comptent de fort jolis talents, obtiendront le succès qu'ils méritent. Ils nous donneront *Les faux bons hommes*.

Album national suisse. — La 14^e livraison de cette belle publication vient de paraître. Au nombre de ses portraits, tous parfaitement réussis, nous remarquons ceux de M. Cérésolle, colonel divisionnaire ; Muller, président de la ville de Berne ; Lochmann, chef de l'armée du génie ; Weber, juge fédéral, etc.

Anagramme.

On sait que l'anagramme consiste dans la transposition des lettres d'un nom ou de plusieurs mots, de manière que ce nouvel arrangement forme un ou plusieurs

autres mots, ayant par conséquent un autre sens.

Nous soumettons celui-ci à nos lecteurs :

En six lettres, je suis un fléau redoutable ; déranger-les, je suis un être abominable. De ces deux maux, lecteurs, évitez le premier, et gardez-vous surtout d'être un jour le dernier.

Prime : un objet de poche.

Société populaire du costume vaudois. — Le but que poursuit cette société a été généralement bien accueilli, et de nombreuses adhésions lui sont parvenues. Espérons que le nombre de ses membres arrivera prochainement à un chiffre qui lui permettra de se constituer définitivement et de mettre la main à l'œuvre d'une manière pratique.

Les demandes d'admissions doivent être adressées à M. E. Ruffieux, 14, place St-François, ce dernier remplaçant M. Galland, qui a rempli provisoirement jusqu'ici les fonctions de caissier de la Société.

Les dernières élections en France ont largement alimenté la verve satirique des chroniqueurs, témoin la boutade suivante, à l'adresse de certains candidats :

Nommez-moi, je suis patriote ;
Nommez-moi, je suis puritain ;
Nommez-moi, je suis sans-culotte,
Libre-penseur, républicain !
Aux champs, vous irez en voiture,
Si vous me faites votre élu ;
Les alouettes en friture
Pleuront chez vous par ma vertu.
Le travail, il n'en faut rien dire,
L'aisance règnera partout,
Vous prendrez dans la tirelire
Des riches qui possèdent tout.
Alors le ciel, sur cette terre,
Protégeant voleurs et vauriens,
En vertu d'un nouveau mystère,
Vous fera part de tous les biens !
Voilà mon but, ma seule idée,
Mais dans la part de ce gâteau,
Croyez que ma seule pensée
Est d'avoir le meilleur morceau.

THÉO FRADEL.

Il paraît qu'il y a dans les campagnes certains mères qui ont le talent de traiter les cornes du bétail, alors que celles-ci ont une forme défectueuse ou menacent de tomber par suite de maladie. Ce qui nous le fait supposer, ce sont les déclarations suivantes :

« Je sousigné déclare que le ci-
toyen *** connaît très bien la ma-
nière de corriger et redresser les
cornes du bétail de la race bovine,
et j'en ai été satisfait. »

« Moi sousigné, déclare que le ci-
toyen *** m'a complètement rafermi
deux cornes à mon entière satisfac-
tion. »

Boutades.

C'était le jour de la foire de Saint-Cloud. Deux amis, Martin et Mathieu, résolurent de s'associer pour faire une petite spéculation. Ils avaient cinq francs chacun et achetèrent un baril d'eau-de-vie. Arrivés à la Madeleine, Martin s'arrête en murmurant :

— Je prendrais bien un petit verre.

— Ah, mais non, dit Mathieu, c'est la marchandise, c'est sacré.

— Voyons, reprit l'autre, nous vendons ça trois sous, et ça nous revient à dix centimes...

— Eh bien ?

— Eh bien ! tu peux me la passer au prix coûtant. Voilà deux sous, donne-moi un petit verre.

— Ah ! comme cela, très bien.

Martin prit son petit verre et continua la route. Aux Champs-Élysées, Mathieu, altéré, reprit la parole :

— Tiens, dit-il, voilà les deux sous, je vais prendre un petit verre aussi.

A l'Arc-de-Triomphe, Martin s'écria :

— Bah ! donne-m'en encore un, voilà les deux sous !

Les deux amis arrivèrent à Saint-Cloud en trébuchant.

— C'est drôle, disaient-ils en contemplant le baril vide, plus d'argent ! plus de marchandise ! et pourtant nous avons toujours payé !

Bébé accable sa maman de questions de toute espèce :

— Maman, lui demande-t-il, c'est-il vrai que la lune est la femme du soleil ?

— Peut-être bien.

— Pourquoi qu'i sont jamais ensemble ?

— Ils ne se conviennent peut-être pas.

— Pourquoi qu'i se conviennent pas ?

— Tu m'embêtes.

On nous annonce pour *mardi 12 octobre*, à 8 heures du soir, un seul *grand concert*, donné par la célèbre **Chapelle nationale russe**, composée de 50 exécutants. Le souvenir que ses précédents concerts ont laissé dans notre ville suffira, sans doute, pour assurer le succès de celui-ci.

L. MONNET.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.
Encaissement de coupons. Recouvrements.
J'offre net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 12,50. — Canton de Fribourg à fr. 24,75. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 49,50. — Canton de Genève 3 % à fr. 101,50. — Principauté de Serbie 3 % à fr. 79. — Bari, à fr. 74,50. — Barletta, à fr. 39. — Milan 1861, à fr. 39,50. — Venise, à fr. 24,25.

Ch. BORNAND, Successeur de J. Guilloud,
4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.